

Justice : 26/04/2009 à 12:15

Procès du nucléaire : Oscar Temaru se dit "sceptique" quant au dénouement

(Tahitipresse) - Le président de la Polynésie française, Oscar Temaru a reçu samedi soir l'association Moruroa e tatou, les familles des plaignants et leurs avocats, Me Tessonnière et Me Neuffer. Pendant près d'une heure, ils ont discuté du procès qui se tiendra lundi au tribunal de Papeete. Ainsi, Oscar Temaru a fait part de son scepticisme quant à l'issue du procès, estimant que seul un tribunal international pourrait être assez neutre pour rendre justice dans un dossier où l'Etat français est responsable selon lui.

"Les conditions ne sont pas réunies pour un procès équitable. Il faut que ce soit un tribunal international qui juge cette affaire et que la communauté internationale se saisisse de cette affaire", a déclaré Oscar Temaru lors de sa rencontre avec les plaignants du nucléaire et de leurs avocats, samedi soir. En effet, pour le président du Pays, la responsabilité de l'Etat français dans ce dossier le laisse douter d'une véritable neutralité de la justice. Mais il s'est tout de même déclaré satisfait que ce procès se tienne enfin après tant d'années de lutte et de combats auxquels il a participé et ce, depuis le commencement.

"Le gouvernement se tient à votre disposition", a-t-il fait savoir à l'association Moruroa e tatou et aux avocats. Ces derniers ont d'ailleurs demandé au président que le gouvernement rende un avis sur la proposition de loi d'indemnisation qui a été envoyée à l'assemblée de la Polynésie française, il y a de cela près d'un mois. En effet, la commission concernée ne s'étant toujours pas réunie, le délai imparti d'un mois se terminant le 30 avril, les représentants ne pourront donc rendre un avis à temps. Ainsi, un arrêté devrait être rédigé par les avocats et présenté en conseil des ministres mercredi matin, afin que la Polynésie française rende un avis sur ce projet de loi la concernant directement.

Si Oscar Temaru s'est donc déclaré sceptique, Me Tessonnière se dit confiant. Son argumentation s'articulera entre un discours juridique cohérent, et un discours politique, la déclaration des droits de l'Homme comme référent. "Nous avons choisi les victimes, des cas de victimes des essais nucléaires qui auraient été indemnisées si elles avaient été des victimes métropolitaines", a-t-il expliqué. Ainsi, "si les maladies dont souffrent les victimes figurent au tableau des maladies professionnelles -qui est le même en métropole qu'en Polynésie-, la prescription des délais se calculent différemment, que l'on soit métropolitain, avec le code de sécurité sociale, ou polynésien, avec le code de prévoyance sociale", selon l'avocat.

Maître Tessonnière va donc tenter de démontrer une inégalité fondamentale. "La situation dans laquelle des victimes, ayant été exposées exactement dans les mêmes conditions, au même endroit, au même moment et développant les mêmes pathologies, le même nombre d'années après, seront indemnisées si elles sont métropolitaines et ne le seront pas si elles sont polynésiennes", veut-il dénoncer. Et de rajouter : "C'est une situation qui est inacceptable à la fois sur le plan juridique, et à la fois sur le plan politique". Maître Tessonnière dans sa plaidoirie, va demander une égalité de traitement entre les Polynésiens et les métropolitains, citant l'article un de la déclaration des droits de l'Homme.

"Nous sommes pris au sérieux", s'est-il satisfait. L'association Moruroa e tatou, les plaignants et leurs familles souhaitent donc un procès digne au cours duquel pourront être posées les questions qui leurs sont restées sur le coeur depuis des années. Mais une fois de plus, le président de l'association, Roland Oldham a tenu à rappeler que ce procès ne sera que le début d'une longue série, et que même si selon lui l'Etat français, par l'élaboration de la loi d'indemnisation, cherche à faire taire leur demande de justice et de vérité, rien ne les arrêtera.